

Vous trouverez ci-dessous des fiches pratiques établies par la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** présentant :

<p><b>Votre enfant va dans une classe ordinaire</b></p>		 <p>Votre enfant va dans une classe ordinaire</p> 	
<p><b>Votre enfant va dans une classe ordinaire et il est aidé par un professeur spécialisé pour les enfants handicapés</b></p>		 <p>Votre enfant va dans une classe ordinaire et il est aidé par un professeur spécialisé pour les enfants handicapés</p> 	
<p><b>Votre enfant va à la fois dans une école ordinaire et un établissement spécialisé pour les enfants handicapés</b></p>		 <p>Votre enfant va à la fois dans une école ordinaire et dans un établissement pour les enfants handicapés</p> 	
<p><b>Votre enfant va dans un établissement pour les enfants handicapés</b></p>		 <p>Votre enfant va dans un établissement pour les enfants handicapés</p> 	
<p><b>Quelles aides votre enfant handicapé peut-il avoir pour aller à l'école ?</b></p>		 <p>Quelles aides votre enfant handicapé peut-il avoir pour aller à l'école ?</p> 	
<p><b>Votre enfant fait des études après le bac</b></p>		 <p>Votre enfant fait des études après le bac.</p> 	